

## CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE

	SAINTE-TRINITÉ	SAINT-JEAN-BAPTISTE
Débarcadère (heure, endroit)	À compter de 7h50, les parents doivent stationner leur véhicule dans la rue transversale et doivent déposer leur enfant à l'entrée de la clôture du service de garde.	À compter de 7h50 le matin et 15h10 en fin de journée, les parents doivent stationner leur véhicule dans le stationnement près de la tour d'eau. Veuillez procéder rapidement afin d'éviter la congestion routière.
Stationnement à l'entrée principale	Le stationnement à l'avant de l'école est réservé aux employés.	Les parents doivent utiliser les places de stationnement désignées par des lignes au sol à cet effet. Ne pas se stationner dans le corridor longeant le trottoir, ce dernier étant réservé pour les autobus scolaires.
Stationnement à l'arrière de l'école (entrée du SDG)	Le stationnement à l'arrière de l'école est réservé aux employés. Les parents doivent utiliser les rues transversales, par souci de sécurité de nos élèves et ce, en tout temps.	Ne s'applique pas
Bicyclettes Trottinettes Patins à roues alignées Planches à roulettes Souliers à roulettes OU Tout autre moyen de transport à roulettes	Les élèves ne doivent pas arriver à l'école avant 7 h 50	Les élèves ne doivent pas arriver à l'école avant 7 h 55
	<input checked="" type="checkbox"/> Porter un casque <input checked="" type="checkbox"/> Remiser leur « véhicule » à l'endroit prévu dès leur arrivée <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser un cadenas ou tout autre système anti-vol  L'école ne peut être tenu responsable en cas de vol ou de vandalisme.	
Traverse piétonnière	Ne s'applique pas	À l'arrivée et au départ, les parents ne doivent pas franchir la traverse piétonnière et doivent demeurer sur le trottoir près des supports à vélo. Les élèves doivent attendre qu'un surveillant de l'équipe-école soit en place pour les faire traverser.
Circulation sur la cour pendant les heures d'ouvertures	Aucun individu ne faisant pas partie du personnel ne doit circuler sur la cour d'école pendant les heures d'ouvertures.	
Animaux de compagnie	Ne sont pas autorisés sur le terrain ou dans l'école même s'ils ont une laisse au cou ou s'ils sont dans les bras de leur maître.	